



Environnement
Canada

Environment
Canada

Environnement

à la une

Vol. 4, n°1 Mai 1983

Le plomb

Enquête sur Beaufort

La rivière des Esclaves

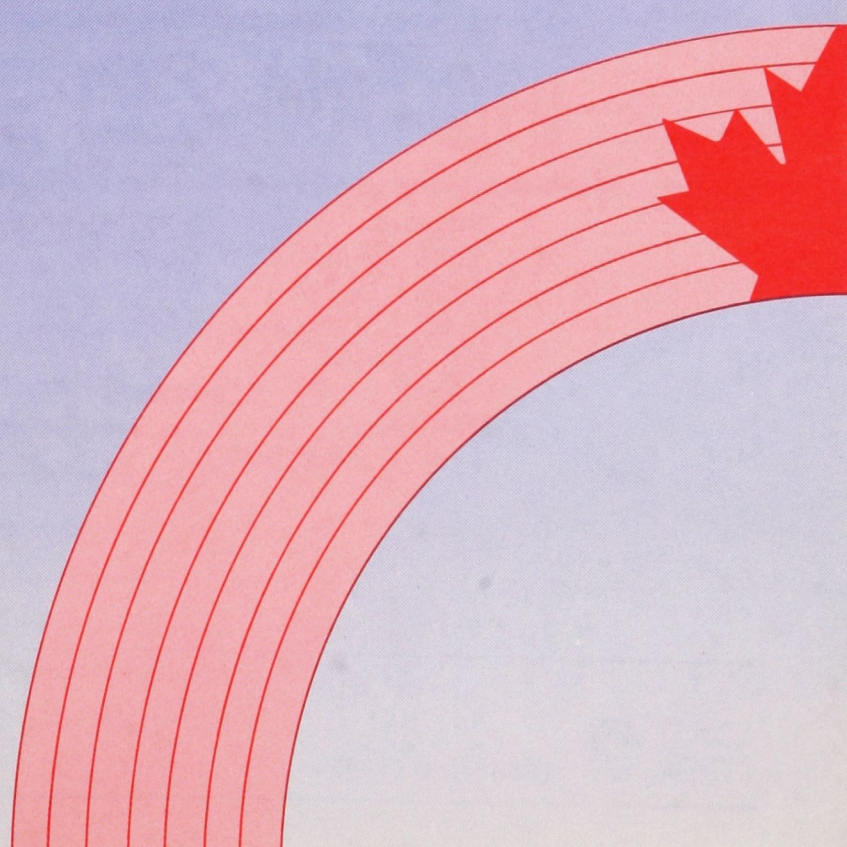
Les produits toxiques

Accord forestier

30964-
v4n1-F

30964-
v4n1-É

Canada 



Environnement à la une

Environnement à la une est publié six fois l'an par la Direction générale de l'information d'Environnement Canada. Les articles du ministère peuvent être reproduits en indiquant la source. Pour les droits de reproduction des autres articles et les demandes de renseignement ou d'abonnement, vous devez écrire à *Environnement à la une*, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3, ou téléphoner au (819) 994-1410.

L'objectif de cette publication est de favoriser le dialogue entre le ministère, les groupes

environnementaux, les organisations professionnelles et les citoyens intéressés. Environnement Canada s'est engagé à tenir le public au courant de ses programmes et activités. Chaque numéro traite d'un sujet bien spécifique et contient divers articles d'un bout à l'autre du Canada, mettant ainsi en relief les multiples facettes des services du ministère.

Environnement à la une est publié avec l'autorisation de l'honorable John Roberts, ministre d'Environnement Canada.

Bureaux d'information régionaux

ATLANTIQUE : P. Leblanc
Service de l'information
Environnement Canada
5^e étage, Queen's Square
45, Alderney Drive
DARTMOUTH (N.-É.)
B2Y 2N6
(902) 426-7990

QUÉBEC : M. Girard
Service de l'information
Environnement Canada
B.P. 10 100
1141 Route de l'Eglise
6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
(418) 694-7204

ONTARIO : J. Jabanoski
Service de l'information
Environnement Canada
7^e étage
25, av. St. Clair est
TORONTO (Ontario)
M4T 1M2
(416) 966-6406

OUEST ET
NORD : G. Norris
Service de l'information
Environnement Canada
804-9942, 108th Street
EDMONTON (Alberta)
T5K 2J5
(403) 420-2546

PACIFIQUE ET
YUKON : P. Mitchell
Service de l'information
Environnement Canada
903-1001, rue West Pender
VANCOUVER (C.-B.)
V6E 2M7
(604) 666-6058



Le plomb dans l'essence



Nous savons maintenant qu'un phénomène autre que celui des pluies acides menace la qualité de l'air que nous respirons. Cette menace n'est pas moins inquiétante, mais nous pouvons l'éliminer rapidement et de façon permanente. C'est ce que je demande aux Canadiens de faire.

Il s'agit du plomb contenu dans l'essence. Des millions de voitures alimentées à l'essence au plomb circulent sur les routes du Canada. Ceux qui font le plein avec cette essence mettent en danger notre santé et celle de nos enfants. Des études du ministère de la Santé et du Bien-être social concluent que les enfants, particulièrement ceux qui vivent dans les régions urbaines, risquent d'être sérieusement touchés par les émissions de plomb. Le plomb peut provoquer des dommages permanents : une diminution des facultés intellectuelles et de la coordination motrice, des difficultés d'élocution et d'audition, et des problèmes au niveau de la concentration.

Il y a longtemps que nous connaissons les dangers de l'utilisation généralisée de l'essence au plomb. En 1975, le gouvernement libéral a fixé une limite pour la teneur en plomb de chaque litre d'essence. À la suite de cette mesure, les émissions de plomb ont diminué. Mais aujourd'hui, huit ans plus tard, nous voyons se dessiner des tendances inquiétantes. Certains fabricants d'automobiles encouragent la vente de voitures utilisant de l'essence au plomb, affirmant qu'elles sont plus économiques à l'usage. D'ailleurs, mes fonctionnaires m'informent que la teneur en plomb de

l'essence est de nouveau à la hausse.

Je recommanderai donc à mes collègues du cabinet de réduire davantage la quantité de plomb dans l'essence, et ce, le plus rapidement possible. Par davantage, je veux dire : faire tout ce qu'il faut pour qu'il n'y ait plus de danger pour la santé de nos enfants, pour notre propre santé et pour notre environnement.

De nos jours, tout le monde compte ses sous et je n'ignore pas que l'essence sans plomb coûte plus cher. Mais sachez que l'essence au plomb a un effet corrosif qui abîme le moteur des voitures. Les automobilistes qui utilisent régulièrement de l'essence sans plomb vous parleront de leurs économies au niveau des frais d'entretien : mises au point, vidanges d'huile et remplacement du système d'échappement moins fréquents. Mais ce qui est mille fois plus important qu'une simple économie d'argent, c'est que notre santé est en jeu : voilà l'argument le plus solide et le plus convaincant qui existe pour nous inciter à resserrer la réglementation sur l'essence au plomb.

Une période de consultation de 60 jours a permis aux consommateurs, aux environmentalistes,

aux médecins et aux représentants de l'industrie de me faire part de leurs propositions. J'étudierai attentivement ces suggestions avant de faire mes recommandations au Conseil des ministres.

Cette question nous concerne tous. Vous vous attendez sans doute à ce que j'agisse immédiatement. C'est exactement ce que j'ai l'intention de faire.

le Ministre,

John Roberts



TABLE DES MATIÈRES:

| | |
|---|----|
| Article spécial : Le plomb dans l'essence | 3 |
| Projet de Beaufort remis en question | 5 |
| Controverse sur la rivière des Esclaves | 6 |
| Nouvelle entente forestière | 7 |
| Étude sur la rivière Niagara | 8 |
| Semaine de l'environnement | 9 |
| Nouveau plan stratégique | 10 |
| Mould Bay fête ses 35 ans | 11 |
| Accord sur l'Okanagan | 12 |
| Centres d'interprétation faunique | 12 |
| Service de la faune des États-Unis | 14 |

En finir avec le plomb ...

Le plomb dans l'environnement

Facile à obtenir par fusion du minerai, mou, malléable et résistant à la corrosion, le plomb a été l'un des premiers métaux largement utilisés par l'homme. Depuis les mille dernières années, la production mondiale de plomb est passée de 10 000 tonnes à plus de 5 000 000 de tonnes par année. Le plomb est utilisé dans les accumulateurs, l'essence, la céramique, les munitions, la soudure, le recouvrement de câbles, le laiton, le bronze et même les cosmétiques.

En dépôts naturels, le plomb est pratiquement immobile. Cependant, une fois libéré sous forme d'aérosol par les fonderies, les systèmes d'échappement des véhicules, la fumée et la poussière, il se disperse facilement. La quantité de plomb dans l'environnement s'est accrue de 400 fois entre l'an 800 avant Jésus-Christ et la révolution industrielle, puis a doublé au moment de son apparition dans l'essence durant les années 1920, et a finalement triplé au cours des 30 années qui ont suivi.

SOURCES DES ÉMISSIONS MONDIALES DE PLOMB

| | Total produit *mkg/an | Taux d'émissions g/kg | Émissions de plomb mkg/an (%) |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Dérivés alcoylés du plomb (dans l'essence) | 400 | 700 | 280 (68) |
| Fusion du fer | 80 000 | 0,06 | 50 (12) |
| Fusion du plomb | 4 000 | 6 | 20 (5) |
| Fusion du zinc et du cuivre | 15 000 | 2,8 | 40 (10) |
| Combustion du charbon | 3 300 000 | 0,045 | 20 (5) |
| TOTAL | 4 100 000 | | 410 (100) |

*mkg = millions de kilogrammes

À l'heure actuelle, les émissions mondiales de plomb se chiffrent par 410 millions de kilogrammes par année, dont 68 % proviennent de l'essence au plomb.

Le plomb dans l'essence

Avant 1920, toutes les essences étaient sans plomb. Les moteurs fonctionnaient aussi bien et étaient aussi durables que pouvait le permettre la technologie de l'époque. C'est en 1921 que l'on a découvert que l'addition de plomb tétraéthyle à l'essence augmentait l'indice d'octane et empêchait la détonation, c'est-à-dire le cognement. Bien que, au début, il y ait eu quelques problèmes avec les dépôts de plomb, notamment pour les bougies et les soupapes, ils ont été résolus par l'addition d'autres produits chimiques et la modification du mécanisme des soupapes.

L'emploi d'additifs à base de plomb dans l'essence s'est rapidement répandu dans le monde entier et est devenu pratique courante dans l'industrie automobile et l'industrie pétrolière.

En 1972, près de 73 % du plomb rejeté dans l'atmosphère au Canada provenait des gaz d'échappement des automobiles utilisant de l'essence au plomb. Cependant, à partir de 1975, la plupart des fabricants ont commencé à équiper leurs véhicules d'un convertisseur catalytique, afin de se conformer aux normes sur les émissions d'hydrocarbures et d'oxyde de carbone. Comme les convertisseurs ne sont efficaces qu'avec de l'essence sans plomb, la demande d'essence sans plomb a entraîné une baisse des émissions de plomb par les automobiles, passant ainsi de 12 000 tonnes en 1975 à 8 000 tonnes en 1981. Le dernier relevé indique toutefois que ces émissions comptent toujours pour 62 % des émissions totales de plomb au Canada.

Le plomb et la santé

Le plomb est un métal très toxique pour l'homme et l'environnement. Il n'était pas rare, vers la fin des années 1800, que des ouvriers d'usines d'affinage soient gravement touchés par l'absorption de plomb, ce qui provoquait des convulsions, le coma ou même la mort. Heureusement, l'amélioration des conditions d'hygiène dans l'industrie a pratiquement éliminé les empoisonnements aigus par le plomb.

Par contre, l'exposition prolongée à de faibles quantités de plomb dans l'environnement est devenue un grave problème. On sait qu'elle provoque des symptômes comme la fatigue, des maux de tête, la perte d'appétit et une diminution de la coordination motrice et des facultés intellectuelles. Au cours des 25 dernières années, il est devenu de plus en plus évident que l'absorption de très petites quantités de plomb durant plusieurs années cause des dommages au système nerveux, entravant le développement intellectuel et l'activité motrice.

Le plomb affecte particulièrement le fœtus et les enfants de moins de trois ans. Il traverse facilement la membrane placentaire et peut ainsi provoquer l'intoxication du fœtus. À ce stade du développement, les produits chimiques toxiques ont un effet très dévastateur. En outre, les jeunes enfants ont un taux d'absorption du plomb par l'estomac plus élevé, ce qui peut être aggravé par une déficience en calcium ou en fer ou même par l'ingestion de grandes quantités de lait. Les enfants ont un métabolisme plus élevé que les adultes, et les tissus en pleine croissance sont souvent plus sensibles aux substances toxiques que ceux qui se développent plus lentement.

Limitation du plomb

Le Canada a pris certaines mesures afin de protéger la santé humaine comme, par exemple, diminuer la teneur en plomb des peintures, limiter les dégagements des fonderies de plomb de seconde fusion et interdire ce métal dans les bouilloires électriques et les contenants d'aliments pour bébé.

Les quantités importantes de plomb libéré dans l'environnement par les véhicules utilisant de l'essence au plomb ont amené l'adoption d'autres mesures en 1974. En vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Environnement Canada a promulgué un règlement limitant la te-

une solution avantageuse

neur maximale en plomb de l'essence à 0,77 gramme par litre.

Persuadés des effets nuisibles du plomb sur la santé, plusieurs autres pays ont établi des limites encore plus rigoureuses. Le Royaume-Uni, les autres pays du Marché commun, la Suisse, la Suède et l'Autriche ont fixé, ou fixeront, la teneur maximale en plomb de l'essence à 0,15 gramme par litre. Aux États-Unis, depuis novembre 1982, la limite est de 0,29 gramme par litre. Au Japon, un nombre limité de véhicules peuvent fonctionner au supercarburant ayant une teneur en plomb de 0,19 gramme par litre; les autres doivent rouler à l'essence sans plomb.

Le plomb au cours des années 1980

Au Canada, la réduction des émissions de plomb entre 1974 et 1980 s'est stabilisée et devrait rester entre 6 000 et 8 000 tonnes par année jusqu'à l'an 2000. Certains signes indiquent toutefois que ces émissions pourraient être à la hausse de nouveau.

Les normes canadiennes actuelles, qui sont moins sévères qu'aux États-Unis, peuvent souvent être respectées sans l'utilisation de convertisseurs catalytiques. Par conséquent, leur installation sur les nouvelles voitures ne s'est pas généralisée comme prévu. La société Chrysler continue de fabriquer des voitures pouvant rouler à l'essence au plomb, qui est moins chère, pour maintenir sa part du marché. General Motors, qui avait ouvert la voie en munissant de convertisseurs la plupart de ses modèles, a riposté en décidant dernièrement de lancer au Canada une voiture utilisant de l'essence au plomb afin de regagner sa part du marché. Elle pourrait bien concevoir d'autres modèles de ce genre.

Un autre facteur est l'utilisation de carburant inapproprié. Certains consommateurs mal renseignés achètent, pour une voiture munie d'un convertisseur catalytique, de l'essence au plomb. Cette mauvaise habitude détruit rapidement le convertisseur et endommage très vite le moteur. En plus d'entraîner des dépenses pour le propriétaire, cette pratique nuit à l'environnement.

En outre, la surveillance étroite de l'utilisation des additifs de plomb a permis de constater que, au cours des 12 derniers mois, la teneur moyenne en plomb de l'essence a augmenté graduellement, passant de 0,44 gramme par litre au début de l'année à 0,58 gramme par litre actuellement. Il semble donc que l'on ajoute du plomb au lieu de modifier le procédé de raffinage pour accroître l'indice d'octane.

Finalement, le ministère de la Santé et du Bien-être social vient de terminer une étude détaillée de toute la documentation sur les effets du plomb sur la santé. Il a conclu que les concentrations de plomb dans l'atmosphère pourraient et devraient être réduites considérablement par l'élimination totale ou partielle du plomb dans l'essence.

Réaction du gouvernement

Des études récentes montrent de plus en plus que les émissions de plomb dans l'atmosphère s'accroissent et menacent la santé, particulièrement

celle des jeunes enfants. Le gouvernement est donc convaincu qu'il faut renforcer le règlement limitant à 0,77 gramme par litre la teneur en plomb de l'essence, règlement adopté en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

Ce règlement, promulgué en 1974, et l'apparition de l'essence sans plomb ont permis de réduire les émissions de plomb de près de 50 %. Toutefois, les dernières études sur les tendances de l'industrie automobile et de l'industrie pétrolière indiquent que les forces du marché ne peuvent à elles seules restreindre l'utilisation de l'essence au plomb. En fait, on s'attend même à une augmentation au cours de la prochaine décennie.

Le problème du plomb dans l'essence est complexe et sa solution touche plusieurs groupes d'intérêt public. Il en coûterait à l'industrie environ 43 millions de dollars (1982) pour modifier les méthodes de raffinage, outre un coût annuel d'exploitation de 32 millions de dollars. L'essence ainsi raffinée coûterait environ 0,5 cent de plus le litre.

L'impact sur l'emploi dans l'industrie des pièces automobiles et du service, de même que dans l'industrie des additifs, sera compensé par la création de nouveaux emplois durant la construction des raffineries et la mise en place des nouvelles méthodes de raffinage.

La réduction graduelle du plomb dans l'essence représente des avantages économiques importants pour l'automobiliste. D'abord, les véhicules munis de convertisseurs consomment 4 % moins de carburant que ceux qui n'en ont pas ou qui roulent à l'essence au plomb. Ensuite, les changements de bougies et le remplacement du système d'échappement sont moins fréquents, ce qui réduit les frais d'entretien.

Ces avantages ajoutés aux effets positifs considérables sur la santé et l'environnement des Canadiens contrebalanceront les coûts de la réduction graduelle du plomb dans l'essence.

Il reste maintenant à décider à quel rythme se fera cette réduction. L'intention du ministre de l'Environnement de modifier le règlement a été publiée dans la *Gazette du Canada* le 12 mars 1983. Les études d'Environnement Canada sur les options de contrôle, et du ministère de la Santé et du Bien-être social sur les aspects relatifs à la santé, sont présentement disponibles pour consultation à l'administration centrale et dans tous nos bureaux régionaux. Les groupes et citoyens intéressés (notamment les entreprises, les syndicats, les automobilistes, les consommateurs et les écologistes) ont eu l'occasion d'examiner ces rapports et de faire part de leurs observations. Il y aura également une analyse de l'impact socio-économique.

Renseignements :

Marcel Thérien
(819) 997-6555

Projet de Beaufort remis en question

Une commission fédérale d'examen des évaluations environnementales a signalé d'importantes lacunes dans un énoncé préparé par trois grandes compagnies, concernant l'exploitation du pétrole et du gaz dans la mer de Beaufort.

La commission a demandé que Dome Petroleum, Esso et Gulf donnent plus de renseignements sur :

- les répercussions sociales et économiques du projet sur les communautés autochtones du Nord (modification de la structure d'emploi, perturbation des économies locales et alcoolisme)
- les incidences environnementales et les mesures proposées pour atténuer les effets cumulatifs sur le caribou, le phoque, le narval et autres espèces
- la nature et l'ampleur des déversements de pétrole possibles, et l'efficacité des méthodes de nettoyage.

La commission a aussi demandé des résumés distincts des effets du projet sur trois zones : le delta de la mer de Beaufort et du Mackenzie, la vallée du Mackenzie et le passage du Nord-Ouest. Chaque résumé doit être écrit en termes simples et, pour ce qui est du passage du Nord-Ouest, le résumé doit être aussi rédigé en inuktitut, afin que les résidents puissent saisir toute l'importance de la situation.

La commission veut plus de précisions sur les responsabilités de l'industrie et du gouvernement à l'égard du nettoyage des déversements de pétrole; les effets d'un trafic maritime plus intense sur les glaces; le partage des installations terrestres par les trois compagnies pétrolières; et les problèmes liés à la construction d'un pipeline de petit diamètre sur les sols riches en glace.

Ces demandes ont été formulées après un examen de 90 jours de l'énoncé des compagnies, présenté en novembre dernier. La commission a remercié les communautés du Nord, les organisations d'autochtones, les organismes fédéraux et territoriaux, les groupes d'intérêt et le grand public pour leurs nombreuses observations sur le document. Elle a aussi félicité les trois compagnies pétrolières d'avoir



préparé un énoncé sur un projet aussi vaste malgré le peu de données existantes sur le Nord.

La réponse des compagnies à la demande de la commission sera rendue publique, et les intéressés auront 30 jours pour faire des recommandations. La commission déterminera ensuite si l'énoncé révisé constitue une base suffisante pour une discussion approfondie et impartiale des propositions. Le cas échéant, la commission tiendra des audiences publiques pendant trois mois, dans le Nord et le Sud du Canada.

Règles de procédure

La commission d'évaluation environnementale a annoncé les règles de procédure pour les réunions générales et les réunions tenues dans les localités sur le projet d'exploitation pétrolière et gazière dans la mer de Beaufort. Ces règles permettront :

- de créer le juste milieu entre l'ordre et l'efficacité et l'absence de formalité, et d'établir une structure organisée mais souple en vue d'un dialogue constructif
- de concilier les opinions et les préoccupations des collectivités touchées, du public, des spécialistes, des

promoteurs et du gouvernement

- d'uniformiser les présentations de façon à ne porter préjudice à aucun groupe.

Les séances dans les collectivités seront informelles et non techniques, de manière à inciter les habitants à prendre part aux discussions avec les membres de la commission.

Les séances générales seront plus structurées et se tiendront habituellement dans les grands centres. Elles seront ouvertes à toute personne désireuse de faire une présentation sur un sujet technique ou non.

Renseignements :

Douglas Parkinson
(819) 997-2725

Controverse sur la rivière des Esclaves

Le projet hydro-électrique de la rivière des Esclaves, bien qu'au stade de l'étude, suscite déjà de nombreuses controverses. La rivière des Esclaves prend sa source dans le delta Paix-Athabasca, dans le nord de l'Alberta, et coule en direction nord-ouest jusque dans les Territoires du Nord-Ouest où elle se jette dans le Grand lac des Esclaves.

En août dernier, le gouvernement de l'Alberta a publié les résultats d'une étude de faisabilité qui a coûté 10 millions de dollars. Cette étude a révélé que l'aménagement hydro-électrique de la rivière était techniquement faisable et présentait des avantages économiques certains. Une étude préliminaire technique et de conception, au coût de 40 millions de dollars, a alors été entreprise.

Le projet prévoit la construction d'un énorme barrage d'enrochements à l'un des trois emplacements proposés, afin de refouler la rivière des Esclaves en un

réservoir. Il prévoit également un maximum de dix déversoirs et une centrale pour produire quelque 2 000 mégawatts, lesquels seraient acheminés sur une distance de 700 km jusqu'à Edmonton grâce à deux lignes de haute tension.



L'inondation provoquée en amont du barrage et la modification du débit de la rivière en aval pourraient entraîner des effets considérables sur l'environnement. Les groupes écologiques s'inquiètent particulièrement du sort du

pélican blanc, espèce menacée d'extinction qui construit son nid à la rivière des Esclaves depuis plus de trois siècles.

Une commission fédérale d'évaluation environnementale, dont les membres ont été désignés par le ministre de l'Environnement, John Roberts, a tenu des réunions publiques en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest sur l'impact probable du projet. La commission prépare actuellement les lignes directrices à suivre advenant la mise en oeuvre du projet.

L'intérêt premier d'Environnement Canada est de faire en sorte que toutes les questions d'ordre social, économique et environnemental soient examinées à fond, et que les mesures nécessaires soient prises pour atténuer toute répercussion néfaste importante sur l'environnement. Le ministre se préoccupe particulièrement des effets d'un tel projet sur le delta Paix-Athabasca, région d'importance internationale en ce qui concerne les oiseaux aquatiques, outre l'inondation de certaines terres du parc national Wood Buffalo, du danger des lignes de haute tension pour la grue blanche d'Amérique qui traverse le parc lors de ses migrations annuelles, et des effets à long terme du projet sur l'ensemble du bassin du Mackenzie.

En aval du barrage, le chenal et le débit de la rivière pourraient être modifiés, de même que les niveaux et la température de l'eau. En amont, il pourrait se produire une accumulation de substances toxiques et une sédimentation dans le réservoir.

Le projet hydro-électrique de la rivière des Esclaves sera également examiné par la Commission de la conservation des ressources énergétiques et le ministère de l'Environnement de l'Alberta, et peut-être aussi par le Conseil des eaux des Territoires du Nord-Ouest. Les questions de compétence, les droits fonciers des autochtones, les considérations socio-économiques et les incidences environnementales feront du projet de la rivière des Esclaves un sujet controversé pour quelques années encore.

Toxicité en milieu aquatique

Le dixième atelier annuel sur la toxicité en milieu aquatique aura lieu à l'hôtel Lord Nelson, à Halifax, du 7 au 10 novembre. Les discussions porteront, entre autres, sur les précipitations acides, la toxicologie aquatique, l'évaluation des dangers et la limitation des substances toxiques.

L'atelier se penchera sur la recherche fondamentale et sur les applications pratiques, y compris la surveillance de l'environnement et l'établissement de règlements, de lignes directrices et de critères pour la qualité de l'eau. Vous êtes invités à présenter des documents, notamment des sommaires, sur d'autres sujets.

Les rencontres prendront la forme d'échanges d'idées et de renseignements entre les représentants de l'industrie, du gouvernement, des universités et des maisons de consultants. Le programme comprendra également des visites à des laboratoires locaux.

Pour renseignements, communiquez avec les coprésidents du comité organisateur, R.F. Addison et P.G. Wells, Laboratoire d'écologie marine, Institut océanographique de Bedford, Dartmouth (N.-É.) B2Y 4A2, dont les numéros respectifs sont (902) 426-3279 et 426-3276.

Rapport sur l'eau

Le compte rendu de la conférence sur la gestion des ressources, tenue à Banff en 1982, est maintenant disponible aux Presses de l'université de Calgary. *Water Policy for Western Canada: The Issues of the Eighties* a été préparé par le Banff Center School of Management, les organisateurs de la conférence.

Renseignements :

Susie Washington
(403) 762-6137

Renseignements :

Garth Norris
(403) 420-2546

Nouvelle entente forestière

Le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'une nouvelle entente sur le développement forestier avec le Québec. L'entente actuelle, signée en 1974, se termine l'an prochain.

Les principaux objectifs de cette entente portent sur l'amélioration de la compétitivité des coûts de la matière ligneuse livrée au Québec, le développement du réseau routier forestier, le reboisement des terres situées à proximité des usines de transformation et l'application de traitements sylvicoles aux forêts privées et publiques.

Dans le cadre de cette entente, le gouvernement fédéral paiera 60 % des dépenses, évaluées à quelque 322 millions de dollars.

L'industrie forestière est d'une importance vitale pour l'économie québécoise. L'existence de plus d'une centaine de municipalités du Québec repose exclusivement sur cette industrie. Le papier journal produit au Québec représente environ la moitié de la production canadienne, et 16 % de la production mondiale. La production de bois de sciage a plus que triplé au Québec au cours des 20 dernières années, ce qui lui confère maintenant le second rang après la Colombie-Britannique.

Même si l'entente Canada-Québec a fait l'objet de plusieurs amendements, les principaux objectifs sont restés les mêmes.

Le 3 septembre 1982, la responsabilité de l'entente est passée du ministère de l'Expansion économique régionale au Service canadien des forêts d'Environnement Canada. Pour mieux s'acquitter

de sa tâche, le SC forêts a dû renforcer sa structure organisationnelle au niveau régional.

Le ministre de l'Environnement, John Roberts, a indiqué les objectifs du gouvernement fédéral dans le *Plan sommaire de renouvellement forestier* publié l'an dernier. L'objectif global vise à augmenter d'au moins 40 % la production canadienne de matière ligneuse d'ici l'an 2000.

Le plan mentionne le problème que pose l'approvisionnement des usines de transformation de la matière ligneuse, et définit de quelle façon le gouvernement fédéral entend encourager le renouvellement forestier au Canada. En collaboration avec le gouvernement du Québec et l'industrie forestière, le SC forêts espère intensifier l'aménagement forestier, améliorer la diffusion des résultats de recherche et accorder plus d'attention aux petits boisés privés.

Le SC forêts a créé au Québec un nouveau groupe responsable du développement forestier. En plus de s'occuper de la gestion de l'entente actuelle, ce groupe coordonne les activités du programme fédéral de création d'emplois dans le secteur forestier.

Ce programme, mené conjointement par Environnement Canada et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, vise spécialement à créer des emplois dans les domaines de la sylviculture, du reboisement et de la protection des forêts. Depuis le lancement du programme en juin dernier, 18 projets au Québec ont été acceptés, créant ainsi quelque 1 000 emplois.

Les projets en cours portent sur le renouvellement des peuplements dévastés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la construction de chemins forestiers, la production expérimentale de plants, l'application d'herbicides, de sylvicides et de fertilisants, et l'entretien des plantations. La plupart des activités ont été considérablement réduites pendant l'hiver. Toutefois, le programme se poursuivra cette année.

Les promoteurs de ces projets reçoivent une subvention du SC forêts pour défrayer une partie de leurs dépenses de fonctionnement. La Commission de l'emploi et de l'immigration

verse à chaque employé des prestations maximales de 240 dollars par semaine, puisque le programme s'adresse aux prestataires de l'assurance-chômage. Le promoteur contribue au projet en payant aux employés un supplément hebdomadaire.

Pour ces 18 projets, Environnement Canada a versé plus de 1 300 000 dollars, et la Commission de l'emploi et de l'immigration, environ 200 000 dollars.

Les promoteurs intéressés à soumettre un projet peuvent le faire en s'adressant au :

Coordonnateur du programme
CE/AC
Centre de recherches
forestières des Laurentides
Service canadien des forêts
1080, route du Vallon
C.P. 2800
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7
(418) 694-3957

Renseignements :

Marcelle Girard
(418) 694-7204

La Skagit est sauvée

Les écologistes se réjouissent d'une nouvelle entente, annoncée par la Commission mixte internationale (CMI), qui sauve de l'inondation la vallée de la rivière Skagit, en Colombie-Britannique.

L'entente met fin à un conflit né il y a environ 40 ans, alors que la CMI autorisait un projet d'aménagement hydro-électrique au sud de la frontière américaine. L'aménagement prévoyait l'exhaussement du barrage Ross, ce qui aurait provoqué l'inondation de quelque 2 000 hectares de terres sauvages au Canada.

Avec le nouveau projet, il y aura moins de terres inondées et plus d'électricité pour Seattle.

Renseignements :

Paul Mitchell
(604) 666-6058

Projet aux Antilles

Environnement Canada participe au financement d'un réseau de télécommunication météorologique et de prévision des désastres dans les Antilles. Plusieurs pays participent à ce projet-pilote, parrainé par l'Union internationale des télécommunications, dans le cadre de l'Année mondiale des télécommunications.

Renseignements :

Raymond Lepage
(613) 995-1323

Étude sur la rivière Niagara

Au moins 300 sites d'enfouissement sanitaire, industries, décharges urbaines et égouts des eaux sanitaires pollueraient la rivière Niagara. C'est ce que concluent les auteurs de la première étude complète à être effectuée sur cette rivière de 60 km.

Le comité canado-américain, chargé d'étudier les produits toxiques déversés dans la rivière, a publié un rapport d'étape en février, après deux ans de travail. Des scientifiques des gouvernements des deux pays, de même que leurs homologues de l'Ontario et de l'État de New York, prennent part à l'étude.

"Nous nous efforçons actuellement de régler le problème complexe de la contamination de la rivière par les substances toxiques, a déclaré le comité. Bien souvent, les connaissances scientifiques qui permettraient de comprendre les effets de ces produits chimiques sur la santé et l'environnement n'existent pas. Il faut donc les recueillir avant de prendre des mesures efficaces, et c'est là une tâche difficile et coûteuse."

Pourquoi une enquête?

L'enquête a été entreprise en réponse aux inquiétudes des gouvernements et du public face à la pollution de la rivière Niagara, et en raison de l'intérêt des deux pays à dépolluer cette rivière.

En plus de déterminer les sources des substances toxiques, l'équipe recommandera, au besoin, des programmes de contrôle et des programmes de surveillance de la qualité de l'eau.

L'enquête compte 39 projets, dont l'évaluation des données existantes, la surveillance de l'eau de la rivière et des décharges, et l'étude de la pollution issue de sources diffuses (terres agricoles, lieux d'enfouissement sanitaire, etc.). Les scientifiques étudient, entre autres, les populations de poissons, les sédiments et le cheminement des substances toxiques dissoutes dans le sol.

Le rapport final, qui sera publié en décembre, contiendra des recommandations sur une stratégie globale et l'application de mesures particulières pour mieux contrôler les produits chimiques



toxiques. Pour obtenir copie des rapports, s'adresser au bureau du

directeur général régional, Environnement Canada, 55, av. St. Clair est, 7^e étage, Toronto (Ontario) M4T 1M2.

Renseignements :

Jeanne Jabanoski
(416) 966-6406

Négociations sur les pluies acides

Le ministre de l'Environnement, John Roberts, est prêt à reprendre les négociations avec les États-Unis sur les mesures de lutte contre les pluies acides, en se fondant sur les plus récentes études canado-américaines.

M. Roberts a annoncé la publication des rapports finals préparés par les groupes de travail canado-américains, établis en vertu du mémoire déclaratif d'intention de 1980. Ces rapports ont été rédigés par des scientifiques des deux pays, qui s'entendent sur les points suivants :

- Les régions vulnérables aux pluies acides subissent des dommages à court et à long termes, à cause des dépôts de soufre.
- Les zones vulnérables sont atteintes quand les dépôts humides de sulfates dépassent 20 kg par hectare par année; aucun dommage n'est relevé quand les dépôts sont moindres.
- Les dommages causés par les dépôts de soufre peuvent être évités en réduisant ces dépôts.
- Les pluies acides tombent sur l'Est de l'Amérique du Nord, plus précisément dans les grands centres industriels et dans les régions sous le vent de ces centres.
- Il existe des techniques pour réduire considérablement les émissions polluantes.
- À moins qu'on ne révise les programmes de dépollution, les

émissions iront en augmentant d'ici la fin du siècle.

D'après M. Roberts, ces conclusions renforcent la position du Canada, selon laquelle on pourrait protéger adéquatement la plupart des zones vulnérables en limitant à moins de 20 kg/ha/an les dépôts humides de sulfates. Pour atteindre cet objectif, il faudrait réduire d'environ 50 % les émissions actuelles d'anhydride sulfureux.

L'année dernière, M. Roberts et ses homologues provinciaux de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick ont conclu, en se basant sur les rapports antérieurs des groupes de travail, que les dépôts acides causent de graves dommages environnementaux au Canada et aux États-Unis. Ils ont aussi reconnu que, sans mesures correctives, les dommages ne pourraient que s'aggraver et s'amplifier.

Les ministres se sont alors engagés à réduire de 50 %, d'ici 1990, les émissions d'anhydride sulfureux à l'est de la Saskatchewan, à condition que des mesures similaires soient prises aux États-Unis.

C'est là la position qu'a adoptée le Canada dans ses négociations avec les États-Unis. À la lumière des derniers rapports des groupes de travail, M. Roberts exhorte les autorités américaines à réexaminer cette proposition.

Renseignements :

Brenda O'Connor
(819) 997-6555

Chasse à l'oie blanche

À la mi-juin, on sélectionnera au hasard 264 chasseurs pour la prochaine chasse annuelle à l'oie blanche, dans la réserve nationale de faune de cap Tourmente, à quelque 32 km au nord-est de Québec. Un ordinateur choisira, parmi les demandes reçues de partout au Canada, les personnes qui auront la chance de vivre une expérience originale dans un cadre pittoresque.

Les personnes intéressées doivent obtenir un formulaire d'inscription d'une association locale de chasse et de pêche affiliée à la Fédération québécoise de la faune. Elles peuvent aussi écrire à la Réserve nationale de faune de cap Tourmente, C.P. 130, Beaupré (Québec) G0A 1E0, ou téléphoner au (418) 827-3776.

Le formulaire, accompagné d'un droit d'inscription de 3 dollars non remboursables, doit parvenir à la réserve de cap Tourmente avant le 25 mai. Les chèques ou mandats-poste doivent être payables à l'ordre du Receveur général du Canada.

Les candidats choisis pourront être accompagnés d'une personne. Le droit de chasse est de 160 dollars pour deux demi-journées, donnant ainsi droit à deux limites quotidiennes de chasse. Les caches, les guides et le transport sur la réserve sont inclus dans le droit de chasse non remboursable.

Le Service canadien de la faune (SC faune) organise la chasse contrôlée à l'oie blanche et à la sauvagine, qui aura lieu cette année du 27 septembre au 28 octobre. L'utilisation de traîneaux tirés par des chevaux et le recours à des méthodes traditionnelles de chasse donnent du cachet à cet événement.

Cette chasse contrôlée est le résultat d'études effectuées par des scientifiques du SC faune. D'après ces études, les grandes oies blanches surutilisent les ressources alimentaires, principalement le rhizome du scirpe. La chasse permettra de disperser les oies dans toute la région, et de réduire ainsi les pressions exercées sur les ressources alimentaires.

Le 18 octobre dernier, le ministre de l'Environnement, John Roberts, a inauguré le centre d'interprétation faunique de cap Tourmente. Avec la collaboration

de Canards Illimités, un organisme privé à but non lucratif, on a aménagé des étangs artificiels pour fournir aux oiseaux aquatiques un habitat de qualité. De nombreuses espèces, dont la grande oie blanche, ont profité de cet aménagement. Depuis 1916, le nombre d'oies blanches a centuplé, passant de 2 000 à 200 000.

Renseignements :

Pierre Normand
(418) 694-7204

Un problème résolu

Le gaz dégagé par la décharge municipale de Kitchener, dangereusement inflammable à cause de sa teneur en méthane, ne menace plus les résidents du secteur. Le problème a été réglé grâce à un système innovateur qui recueille le gaz au moyen d'une série de puits et qui le pompe ensuite vers une usine située tout près, où il est utilisé comme combustible.

Trois ordres de gouvernement ont participé au financement de ce système — la région de Waterloo, le ministère de l'Énergie de l'Ontario et Environnement Canada — en plus du fabricant, Bestpipe Limited. Environnement Canada a versé 200 000 dollars dans le cadre du programme de création et de démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie. Ce programme finance des projets innovateurs qui réduisent la pollution tout en utilisant l'énergie tirée des déchets municipaux et industriels.

De semblables projets ont réussi en Californie, mais c'est le premier du genre à être mené à terme sur une grande échelle dans notre pays, où les conditions climatiques sont très différentes. Le système peut fournir jusqu'à 15 millions de BTU/h à la Bestpipe Limited, fabricant de tuyaux en béton. La Bestpipe pourra ainsi économiser 26 millions de pieds cubes standard de gaz naturel chaque année.

Renseignements :

Geoff Rathbone
(416) 966-5840

Semaine de l'environnement : du 5 au 11 juin

Du 5 au 11 juin, ce sera la Semaine canadienne de l'environnement coïncidant, comme chaque année, avec la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin, pour souligner l'importance d'une éthique de l'environnement dans le monde d'aujourd'hui.

La Semaine de l'environnement met en lumière la nécessité de respecter l'environnement et suscite de l'intérêt à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine naturel. Les lecteurs de *l'Environnement à la une* n'ont pas besoin d'un tel rappel.

Diverses manifestations marqueront la Semaine de l'environnement. Par exemple, à Ottawa et à Moncton, d'importantes conférences seront consacrées au recyclage du papier, du verre et des métaux usés. À Toronto, des groupes environnementaux organisent un festival d'arts, pendant qu'à Vancouver, on prépare un festival de films.

Non moins importantes sont les initiatives individuelles qui témoignent de notre engagement vis-à-vis de notre environnement. Profitons-nous des programmes de recyclage? Faisons-nous un effort pour recourir aux services de transport en commun? Nous efforçons-nous de garder nos automobiles en bon état pour économiser l'essence?

Il existe au Canada plusieurs organismes de protection du milieu et de conservation de la faune. Joignez-vous à l'un de ces groupes et donnez votre appui aux chefs de file et aux hommes politiques qui se prononcent clairement en faveur de la protection de l'environnement.

Au travail comme au foyer, les bienfaits de la Semaine canadienne de l'environnement pourraient s'étendre sur toute l'année. Vous désirez participer à la cause? Communiquez avec votre bureau d'information régional. (Voir la page 1 pour l'adresse et le numéro de téléphone.)

Renseignements :

Richard Pratt
(819) 994-1410

Nouveau plan stratégique

Le plan stratégique d'Environnement Canada est un plan d'action à long terme. Il porte sur deux questions fondamentales :

- Quels sont les objectifs du ministère à long terme?
- Quels principes lui permettront d'obtenir les résultats souhaités?

Les orientations, priorités et principes directeurs ainsi établis donnent la ligne de conduite à suivre.

Le plan stratégique de 1982 a été discuté à la première réunion de consultation du public de l'administration centrale et à plusieurs réunions régionales. Les participants ont formulé de nombreuses recommandations à la session plénière d'une demi-journée consacrée à ce document. Cette année, ils auront l'occasion de contribuer au plan stratégique dès les premiers stades de l'élaboration.

Voici quelques-unes des recommandations de l'année dernière :

- accroître les responsabilités d'Environnement Canada pour ce qui est des projets énergétiques et de la stratégie de planification économique, du transport des marchandises dangereuses et des autres questions environnementales dans le Nord
- préciser les rapports d'Environnement Canada avec les autres ministères, les organismes et l'industrie
- conserver l'article 33 de la Loi sur les pêcheries comme moyen de lutte contre la pollution de l'eau
- exercer des pressions sur les gouvernements provinciaux pour la protection de nos terres agricoles.

Toutes les recommandations ont reçu une attention particulière et, dans la mesure du possible, seront intégrées dans le plan stratégique de 1983.

À la réunion de mai, les participants examineront des sujets précis, tels qu'un développement économique durable, les questions et les stratégies pour les années 1980.

Les résultats de la réunion se-

Gérin prend la relève

Jacques Gérin, le nouveau sous-ministre d'Environnement Canada, s'est servi des techniques modernes pour transmettre ses salutations aux 12 000 employés du ministère. Dans un message sur bande magnétoscopique, il leur a fait part de ses réflexions sur le ministère et sur sa mission.

Il a rendu hommage à son prédécesseur, Blair Seaborn, qui a quitté le ministère en décembre dernier pour assumer les fonctions de président de la section canadienne de la Commission mixte internationale.

M. Gérin a précisé que, grâce à sa patience, à son bon jugement, à sa diplomatie et à son engagement face aux objectifs du ministère, M. Seaborn a su former une

équipe de direction déterminée à travailler ensemble à la poursuite des mêmes objectifs.

Il a ajouté que le ministère prend de plus en plus conscience de ses responsabilités vis-à-vis du public, et que les consultations permettront à Environnement Canada de faire un meilleur travail.

Selon lui, le ministère de l'Environnement s'occupe de choses pratiques : les services de météo, le réseau de parcs nationaux et historiques et la protection contre les substances toxiques. Il se fait également le promoteur d'une saine gestion des ressources et d'un environnement de grande qualité.

Par la même occasion, M. Gérin a souligné qu'Environnement Canada est un ministère orienté vers le développement. Qu'il s'agisse des forêts, des eaux, des affaires du Nord ou de l'énergie, nous visons un développement durable à long terme, un développement qui tienne compte des ressources et de nos besoins futurs.

Finalement, il a mentionné qu'Environnement Canada est un ministère de l'avenir préoccupé, entre autres, par les changements climatiques, la gestion des eaux au cours des années 1990 et la mise au point de nouvelles techniques pour créer des emplois.

En résumé, Environnement Canada a pour mandat de s'occuper de la vie sur notre planète et d'aider les êtres humains à vivre en harmonie avec leur environnement.

Consultation du public

Cette année, l'administration centrale tiendra sa réunion de consultation du public du 3 au 5 mai, à Ottawa.

Voici le calendrier des réunions de la région de l'Atlantique :

13 septembre : Charlottetown
19 septembre : Halifax
12 octobre : Fredericton
14 octobre : St. John's (T.-N.)

Les autres réunions seront annoncées dans les prochains numéros de *l'Environnement à la une*.

ront pris en considération dans la formulation du plan stratégique de 1983, lequel sera soumis au comité de gestion du ministère en juin.

Renseignements :

Gail Turner
(819) 994-1410

Mould Bay fête ses 35 ans

L'une des stations météorologiques les plus isolées dans le Nord célèbre son 35^e anniversaire au printemps. La station de Mould Bay, administrée par le Service de l'environnement atmosphérique (SEA), se trouve dans l'île Prince-Patrick de l'archipel arctique.

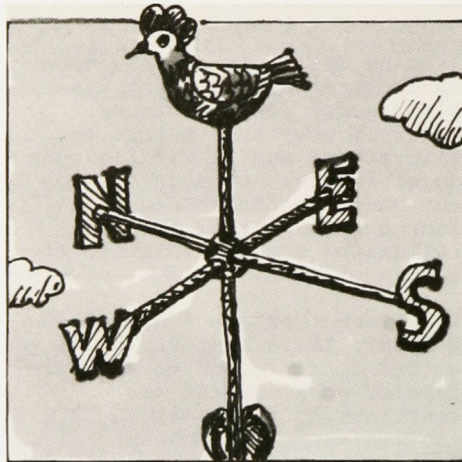
Mise sur pied le 11 avril 1948, elle devenait la cinquième station météorologique (JAWS) gérée conjointement avec des observateurs des États-Unis. Les trois premiers employés y ont été amenés par un avion qui devait se poser sur la glace marine. Cent soixante-dix tonnes de matériel et d'approvisionnements ont suivi, deux semaines après, grâce à un pont aérien.

L'île Prince-Patrick a été découverte en 1853 par deux explorateurs voyageant en traîneau. Maintenant, on ne peut y avoir accès que par la voie des airs à cause de la persistance d'une épaisse couche de glace côtière.

Au milieu de mai, une équipe de planification du SEA présentera des certificats commémoratifs à sept employés du SEA, ainsi qu'à quatre autres membres du personnel de la station de Mould Bay. L'an dernier, des cérémonies semblables ont eu lieu à l'occasion du 35^e anniversaire des stations Eureka et Resolute. En 1985, ce sera le tour d'Alert, la station météorologique la plus au nord dans le monde. Comme les États-Unis se sont retirés du réseau JAWS en 1971, toutes les stations relèvent maintenant du gouvernement canadien.

Malgré son éloignement, une obscurité totale cinq mois par année et des températures pouvant descendre jusqu'à -50 °C, la station de Mould Bay a été longtemps associée à des projets scientifiques clés. Quelques-uns d'entre eux n'avaient rien à voir avec la météorologie, comme l'étude du plateau continental polaire effectuée de 1963 à 1968 et, plus récemment, des relevés sismologiques et géologiques. Par contre, d'autres projets comportaient des programmes météorologiques continus comme des observations météorologiques horaires et synoptiques, des sondages de la haute atmosphère, des échantillons d'anhydride carbonique, des héliogrammes, des relevés de l'épaisseur de la glace et la mesure des précipitations et des polluants.

Ces programmes météorologiques ont été entrepris parce qu'il fallait étudier le mouvement des masses d'air de l'Arctique, en



raison de la proximité des activités de forage du pétrole et d'exploration du gaz naturel au large des côtes.

La station de Mould Bay célèbre aussi la fin d'un important programme de récupération de la chaleur. La chaleur produite par les générateurs diesel, utilisés pour chauffer l'eau, circule dans les bâtiments et dans des appareils semblables à des radiateurs d'automobile, et l'air chaud est poussé dans les conduits. La station économise ainsi environ 100 000 dollars par année, soit à peu près 10 % de son budget de fonctionnement totalisant plus d'un million de dollars par an.

Renseignements :

Dennis Stossel
(204) 949-4933

Hommage aux observateurs

Un optométriste à la retraite, âgé de 91 ans, le plus vieil observateur climatologique du Canada, est toujours à son poste, qu'il pleuve ou qu'il fasse beau, qu'il neige ou qu'il grêle.

Vernon Tuck de Grimsby, en Ontario, est l'un des quelque 2 000 observateurs bénévoles à qui l'on a rendu hommage le 23 mars, lors de la Journée mondiale des observateurs climatologiques. Trente-trois observateurs ont reçu une plaque spéciale, la plaque Morley K. Thomas, pour plus de 30 ans de service continu.

James Bruce, sous-ministre adjoint du Service de l'environnement atmosphérique (SEA), a décerné les plaques Thomas, appelées ainsi en l'honneur du directeur général du Centre climatologique canadien à Downsview, en Ontario, qui a travaillé durant 35 ans avec des observateurs bénévoles.

Appartenant à différents groupes d'âge et d'emploi, les volontaires effectuent, au moyen des instruments et des appareils fournis par le ministère, des relevés de la température et des précipitations dans leur arrière-

cour, à leur lieu de travail ou ailleurs. Certains aident Environnement Canada à suivre la trajectoire des orages violents. Les volontaires font leurs relevés une ou deux fois par jour, quoique la plupart d'entre eux présentent un rapport à leur centre climatologique régional seulement une fois par mois. Les informations sont entrées dans la banque de données sur le climat canadien, utilisée par les décideurs des secteurs public et privé.

Le ministre de l'Environnement, John Roberts, a fait remarquer avec satisfaction que le service de météorologie du ministère est l'un des rares organismes fédéraux qui comptent plus de volontaires que d'employés. En plus de représenter l'élément humain dans un domaine de plus en plus dominé par la technologie, les observateurs font partie d'un réseau d'information vital.

Renseignements :

Eleanor Kulin
(416) 667-4558

Accord sur l'Okanagan

Un effort soutenu est nécessaire si l'on veut maintenir la gestion des ressources en eau du bassin de la Colombie-Britannique, voilà la conclusion du rapport sommaire concernant l'entente sur l'aménagement du bassin de l'Okanagan. Ce rapport a été publié conjointement par le ministre fédéral de l'Environnement, John Roberts, et le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Stephen Rogers.

Mesures prises

Le rapport comporte une description des mesures prises au sujet des 45 recommandations résultant de l'étude du bassin de l'Okanagan, effectuée de 1969 à 1973. Cette étude, financée par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, a coûté 2 millions de dollars.

Les recommandations visaient à maintenir et à améliorer la qualité de l'eau, l'approvisionnement en eau, les loisirs et la pêche sportive. L'entente prévoyait, en outre, l'amélioration de la lutte contre les inondations et le transfert des ouvrages à la province, qui en assumerait les frais d'exploitation et d'entretien. Pour faire suite aux recommandations, on a entrepris un certain nombre de projets entre 1976 et 1982, au coût de 5 millions de dollars, partagés également par les gouvernements fédéral et provincial. Certains projets concernaient l'abaissement des prises d'eau le long de l'Okanagan pour conserver l'eau pendant les sécheresses, et la modification du pont flottant de Kelowna, afin de l'utiliser à divers niveaux du lac.

De plus, l'entente prévoyait des installations de déphosphoration dans les grandes usines d'épuration des eaux usées, et la construction de viviers et de petits établissements piscicoles pour la truite arc-en-ciel et le kokani.

D'autres programmes comportaient la rédaction de règlements sur le zonage et de lignes directrices visant à réduire les quantités de substances nutritives provenant des activités d'exploitation forestière et agricole, ainsi que de règlements pour réduire l'apport de substances nutritives en provenance des fosses septiques.

Le rapport et le résumé de ses points saillants sont disponibles dans les deux langues officielles.

Renseignements :

Paul Mitchell
(604) 666-6058

Centres d'interprétation faunique

Les cinq centres d'interprétation faunique du Service canadien de la faune (SC faune), dans différentes régions du pays, vous aideront à apprécier l'héritage faunique du Canada.

Les centres ne comportent aucun droit d'entrée et sont ouverts du printemps à l'automne. Chaque centre a une salle d'exposition où les particularités de la région sont présentées à l'aide de pièces d'exposition, de films et de publications. À l'extérieur, grâce à des visites guidées et à des sentiers signalisés, les visiteurs peuvent explorer la nature et observer la faune dans son milieu.

Des naturalistes d'expérience dirigent, entre autres, des promenades dans la nature et des causeries pour les familles ou des groupes plus importants.

• Centre d'interprétation faunique de la vallée Creston

Près de Creston, dans le sud-est de la Colombie-Britannique : C.P. 1849, Creston (C.-B.) V0B 1G0; (604) 428-9383.

Saison

Salle d'exposition, activités dirigées, promenades guidées en canot, du 1^{er} mai au 31 octobre; terrain de camping, du 1^{er} juillet à la Fête du travail; activités dirigées pour les écoles et les groupes, sur rendez-vous du 31 octobre au 1^{er} mai.

• Centre d'interprétation faunique des Prairies

29 km à l'ouest de Swift Current sur la route n° 1 : C.P. 10, Webb (Saskatchewan) S0N 2X0; (306) 674-2288.

Saison

Ouvert du 15 mai à la fin de semaine de l'Action de grâces; salle d'exposition et activités dirigées pour les écoles et les groupes, sur rendez-vous

jusqu'au 31 octobre.

• Centre d'interprétation faunique du marais Wye

Près de Midland (Ontario), 150 km au nord de Toronto : C.P. 100, Midland (Ontario); (705) 526-7800.

Saison

Salle d'exposition, promenades guidées en canot et activités dirigées, de la mi-mai à la mi-octobre; sentiers, toute l'année; salle d'exposition et activités dirigées pour les écoles et les groupes, sur rendez-vous de septembre à juin.

• Centre d'interprétation faunique de cap Tourmente

50 km à l'est de Québec sur le bord du Saint-Laurent : Saint-Joachim, comté de Charlevoix (Québec) G0A 3X0; (418) 827-3776.

Saison

Salle d'exposition et activités dirigées, du début mai à la fin octobre; sentiers, toute l'année; salle d'exposition et activités dirigées pour les écoles et les groupes, sur rendez-vous seulement.

• Centre d'interprétation faunique de Percé

À la pointe de la péninsule de Gaspésie : C.P. 190, Percé (Québec) G0C 2L0; (418) 782-2240.

Saison

Salle d'exposition et activités dirigées, du 24 juin au 1^{er} septembre; hors saison, des activités pour les écoles et les groupes peuvent être organisées sur demande.

Renseignements :

Wayne Roddick
(819) 776-6555

Usine-pilote pour les déchets

Les hauts fonctionnaires d'Environnement Canada sont heureux des résultats d'un projet-pilote ayant pour objet d'améliorer le traitement des eaux usées dans la communauté urbaine de Montréal (CUM). Toutefois, Ronald Zaloum, ingénieur à l'emploi du Service de la protection de l'environnement (SPE), est d'avis qu'il y a encore moyen de faire mieux.

En 1981, la CUM a décidé d'ajouter des installations de traitement physico-chimique à son usine d'élimination des eaux usées, alors en construction, afin d'accroître l'efficacité de l'usine et de ramener à un niveau acceptable la quantité de phosphore déversé dans le fleuve Saint-Laurent. Aussi, la CUM a-t-elle reçu l'aide d'Environnement Canada pour mettre en oeuvre un projet visant à optimiser les conditions de fonctionnement de l'usine, assurant ainsi une utilisation économique des produits chimiques.

Le Centre technique des eaux usées de la région du Québec, le SPE et le Service de traitement des eaux (STE) de la CUM ont conçu et construit une petite usine-pilote.

La division technique du STE a assuré la direction d'une étude du traitement physico-chimique, laquelle a été effectuée par quatre groupes de travail, composés d'employés du Centre technique des eaux usées, du bureau régional du SPE à Montréal, de la Division des laboratoires et des opérations du STE et du ministère de l'Environnement du Québec.

Le traitement physico-chimique se fait au moyen de l'injection d'un coagulant dans le bassin de dessablement où se trouve une zone de mélange à grande vitesse. Ensuite, une autre substance est mélangée aux eaux usées pour aider à la coagulation. Finalement, la floculation, c'est-à-dire le rassemblement des matières étrangères en masses gluantes, se produit dans les étangs de stabilisation qui alimentent les bassins de sédimentation.

L'objectif de l'étude était de déterminer les produits chimiques à utiliser pour le traitement, la fréquence d'utilisation, les meilleures concentrations dans les mélanges et l'efficacité maximale, sans rendre les

effluents toxiques et délétères. L'étude était basée sur des tests de floculation en laboratoire et au banc d'essai, des essais sur des modèles à l'échelle dans l'usine-pilote, et des tests de désinfection en laboratoire effectués avec l'eau traitée provenant de l'usine-pilote.

Cette dernière a été installée au collecteur nord de la CUM, choisi à cause de sa représentativité tant au niveau de la population qu'au niveau de la qualité des eaux usées. L'usine reproduisait, sur une petite échelle, les principales caractéristiques de chaque procédé du traitement.

L'étude a permis d'identifier les niveaux précis de coagulant, d'adjuvant de floculation et de chlore nécessaires au traitement. Environnement Canada a fait don du bassin de dessablement au Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulange pour la formation des opérateurs d'usines de traitement des eaux usées.

Renseignements :

Clément Dugas
(514) 283-4670

Conférence sur le recyclage

Une conférence bipartite sur la récupération, le recyclage et la conservation des ressources aura lieu à Moncton, les 10 et 11 juin. L'objectif est de réunir les personnes intéressées de près ou de loin à la conservation des ressources et aux techniques actuelles et futures.

Le premier jour sera consacré à l'industrie du recyclage. Le deuxième jour portera sur le rôle des groupes d'intérêt public et des groupes environnementaux, des éducateurs, des centres d'aide et des citoyens dans la récupération, le recyclage et la conservation des ressources. La conférence se tiendra à l'université de Moncton qui offrira logement et repas à des prix raisonnables. Les frais d'inscription, d'après les organisateurs, seront minimes.

Le ministère de l'Environnement de chacune des quatre provinces de l'Atlantique et Environnement Canada (région de l'Atlantique) organisent cette conférence en collaboration avec l'Association canadienne des industries du recyclage, les groupements de femmes des provinces de l'Atlantique et le Conseil de développement des ressources secondaires.

Pour en savoir davantage, consultez le prochain numéro de *L'Environnement à la une*.

Renseignements :

Wayne Eliuk
(902) 426-8374

L'environnement et l'Inde

Un rapport publié par un groupe d'organismes environnementaux et de particuliers bénévoles en Inde indique que 70 pour cent de l'eau de ce pays est polluée. Le rapport, *The State of India's Environment - 1982*, a été préparé par Anil Aggarwal, Ravi Chopra et Kalpana Sharma, du Centre for Science and Environment.

Renseignements :

Centre for Science and Environment
807 Vishal Bhawan
95 Nehru Place
New Delhi, Inde 110 019

Participation canado-américaine

par Robert A. Jantzen, directeur
du US Fish and Wildlife

Le directeur général du Service canadien de la faune, Bertrand Tétreault, a pu s'adresser aux employés du US Fish and Wildlife Service grâce à notre publication interne *Fish and Wildlife News*, et je souhaite que cet esprit de collaboration entre nos deux organismes se poursuive.

Je voudrais parler ici des efforts que nous faisons ensemble pour résoudre de vieux problèmes. Lors de mes rencontres avec M. Tétreault et d'autres membres du personnel du SC faune, j'ai pu constater que le temps était venu de leur trouver des solutions.

La chasse de subsistance

Le 30 janvier 1979, le secrétaire de l'Intérieur et le ministre de l'Environnement ont signé un protocole d'entente pour amender, dans la Convention de 1916 concernant la protection des oiseaux migrateurs, les articles touchant la chasse de subsistance.

Cet amendement rendrait les articles sur la chasse de subsistance compatibles avec le contenu du traité américano-soviétique sur les oiseaux migrateurs. Ce traité, signé en 1976, prévoit que les résidents des secteurs ruraux de l'Alaska peuvent prélever des oiseaux migrateurs pour leurs besoins essentiels pendant les saisons de chasse déterminées par le secrétaire de l'Intérieur. La préservation et le maintien des stocks doivent être assurés pendant ces saisons de chasse.

Plusieurs organismes et individus se préoccupent de la façon dont la chasse de subsistance pourrait être réglementée. C'est pourquoi le secrétaire de l'Intérieur a proposé en 1982 de conclure une entente à cet effet avec le Canada. Cette approche a reçu un appui général car le processus de négociation ferait partie du protocole et lierait les deux parties.

À la demande des représentants du Canada, les travaux à cet égard ont été reportés dans l'attente de la fin de la première conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones, conformément à la Loi sur la Constitution canadienne de 1982. Comme c'est

maintenant chose faite, le secrétaire de l'Intérieur a avisé le public américain de son intention de conclure une entente avec le Canada, et l'on travaille à une ébauche avec les représentants du SC faune. Le document sera soumis au public, et des audiences seront tenues en Alaska pour que les résidents et autochtones de cet État aient leur mot à dire.

Le secrétaire de l'Intérieur prévoit finaliser l'entente cette année et la soumettre au Congrès américain au cours des délibérations entourant la ratification du protocole.

Plans de gestion des oiseaux aquatiques

Un plan national de gestion des oiseaux aquatiques pour les États-Unis et un autre pour le Canada ont été terminés en mars 1982. Les représentants des deux pays sont maintenant en mesure de fixer un but international pour les oiseaux aquatiques, faire la liste des problèmes communs, et mettre au point des stratégies dans le cadre de politiques ayant fait l'objet d'une entente. Jusqu'à un certain point, ce but sera fixé en fonction des problèmes touchant les populations, la préservation de l'habitat et l'utilisation de cette importante ressource que nous partageons. Nous avons hâte de travailler avec M. Tétreault et son personnel à la mise au point d'une ébauche, et avec le Service de la faune du Mexique afin d'en arriver à une perspective véritablement continentale.

La mise en vigueur de plans de gestion domestiques est sur la bonne voie aux États-Unis. Nos États, par le truchement des Conseils des quatre parcours migratoires, et le USFWS ont consacré passablement d'efforts à mettre au point des plans coopératifs de gestion des espèces et des populations. Plus d'une trentaine de ces documents en sont à l'étape de la préparation ou à l'étape finale. Là où le besoin s'en faisait sentir, des buts ont été fixés pour des groupes d'oiseaux aquatiques et des stratégies conjointes ont été élaborées. Afin de s'assurer qu'il honore ses engagements, le

USFWS a eu recours à des systèmes régionaux de planification des ressources pour répartir les responsabilités et préciser les tâches.

Les ours polaires

En vertu de la Loi sur la protection des mammifères marins, le USFWS est chargé de restreindre l'importation de certains mammifères marins, y compris les ours polaires, aux États-Unis — domaine qui intéresse particulièrement les Canadiens.

L'année dernière, le Safari Club International a fait une pétition auprès du USFWS pour obtenir la permission d'importer des mammifères marins abattus dans le cadre de la chasse sportive au Canada. Les représentants du Canada ont été très coopératifs et nous ont fourni des données biologiques nous permettant de déterminer si nous devrions recommander de mettre fin au moratoire et permettre l'importation d'ours polaires pris légalement. Nous devons d'abord nous assurer que les populations ne déclineront pas en-deça d'un certain nombre, que la santé et la stabilité des écosystèmes seront maintenues et que le pays d'origine a un plan de gestion adéquat pour cette espèce.

C'est la loi qui fixe les étapes biologiques et légales que nous devons franchir pour permettre l'importation des ours polaires. Nous y travaillons mais il serait prématuré de présumer de la conclusion à laquelle nous en arriverons.

J'aimerais remercier le Service canadien de la faune de l'occasion qu'il m'a fournie de m'adresser aux employés d'Environnement Canada et à ses composantes, et j'espère en avoir encore l'occasion.

Participatory Budgeting

The process of participatory budgeting involves the direct involvement of citizens in the decision-making process for the allocation of public funds. This process typically begins with the identification of community needs and the formulation of a budget. Citizens are then invited to participate in the decision-making process, often through public meetings, workshops, or online platforms. The goal is to ensure that the budget reflects the priorities and needs of the community, leading to more equitable and effective public services.

Participatory budgeting has been implemented in various forms around the world, from small-scale neighborhood projects to large-scale municipal initiatives. The success of these programs often depends on the level of community engagement and the support of local government officials. By involving citizens in the budgeting process, municipalities can build trust, increase transparency, and ensure that public funds are used in ways that best serve the community's interests.